

ROUMENS 31

DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022

24^{ème} FOIRE A TOUT

**VIDE GRENIER - ARTISANAT
PRODUITS DU TERROIR**

Plusieurs parkings à votre disposition (selon la météo)
Buvette – Restauration sur place

Le comité se réserve le droit d'annuler la manifestation si la situation sanitaire l'imposait

**BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner
à FOYER DE ROUMENS**

Mme BARBASTE Geneviève 31540 ROUMENS
Tél : 05.61.83.07.43 - 06.18.17.47.91 - 06.31.69.56.63

NOM : Prénom :

Adresse : Ville :

Téléphone (obligatoire en cas d'annulation) :

- VIDE GRENIER
 PRODUITS DU TERROIR : Spécialité
 ARTISANAT : Spécialité

REGLEMENT ET ATTESTATION :

- ★ Toute inscription reçue après le 25 septembre donnera lieu à un emplacement suivant disponibilité.
- ★ Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, sauf indisponibilité (prévenir au moins 3 jours avant la manifestation) ou annulation de notre part.
- ★ Par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vols, pertes ou détériorations, litiges, accidents corporels ou matériels, etc ...
- ★ Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.
- ★ La législation en vigueur (article R321-9 du code pénal) stipule que les particuliers non-inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage 2 fois par an au plus.
- ★ De 9h à 17h, la circulation des véhicules est interdite dans tout l'espace occupé par cette foire, sauf en cas d'urgence.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer et je réserve :

A l'extérieur (vide grenier, artisanat ou produits du terroir)

..... mètres linéaires x 2€ le m =

..... mètres linéaires x 3€ le m = (branchement électrique, rallonges non fournies)

A l'intérieur (artisanat, objets fragiles, linge, livres, ...)

..... mètres linéaires x 4€ le m = (Tables fournies, rallonges électriques non fournies)

Cette réservation ne pourra être prise en compte qu'accompagnée de:

- ✓ Son règlement à l'ordre du Foyer de Roumens
- ✓ La photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du registre du commerce
- ✓ Si annulation pour crise sanitaire, les inscriptions ne seront pas encaissées

Fait à

Le.....

Signature: